

Shefford, Québec.
Le 5 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 5 novembre 2024.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Johanne Boisvert, Ernest Beaugard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Les conseillers Denise Papineau et Jean Paul Dutrisac sont absents.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. James L. Lacroix, est présent.

2024-11-221

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-11-222

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beaugard,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 10 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
 - 4.1. Approbation des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 8 octobre 2024
 - 4.2. Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)
 - 4.3. Résolution pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 - 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 5.2. Adoption – Règlement numéro 2024-731 modifiant le Règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511 et le Règlement constituant le comité consultatif en environnement numéro 2023-700

- 5.3. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00025 – 82, rue de Bonaventure
 - 5.4. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00026 – 60, rue du Lac
 - 5.5. Projets conformes aux PIIA
6. Sécurité publique
- 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 6.2. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 2024-732 décrétant l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 348 160 \$
 - 6.3. Demande – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
7. Travaux publics et hygiène du milieu
- 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 7.2. Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2023 – Dépôt et acceptation
 - 7.3. Adjudication – AO-2024-10 – Entretien hivernal des stationnements municipaux
 - 7.4. Autorisation de signatures – Addenda numéro 1 pour la prolongation de l'Entente relative à la fourniture d'un service en matière de caractérisation des installations septiques
 - 7.5. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-733 relatif à la circulation de motoneiges sur certains chemins municipaux
8. Loisirs, culture et communications
- 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
9. Finances et administration
- 9.1. Approbation et ratification des comptes
 - 9.2. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 9.3. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 9.4. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-734 modifiant le Règlement numéro 2022-613 portant sur la gestion contractuelle
 - 9.5. Adoption – Politique de recouvrement des comptes à recevoir
 - 9.6. Adoption du calendrier 2025 des séances du conseil
 - 9.7. Adoption du Code de civilité au travail
 - 9.8. Mandat d'audit des états financiers pour l'exercice financier 2024
 - 9.9. Autorisation de signatures – Entente – Modalités d'accessibilité réciproque et utilisation des infrastructures municipales et scolaires 2024-2029 entre la Municipalité du Canton de Shefford et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
 - 9.10. Autorisation de signatures – Entente avec CENS
 - 9.11. Réorganisation de l'organigramme de la Municipalité – Création du poste de greffier-adjoint

- 9.12. Embauche – Inspectrice municipale (inspectrice en bâtiment)
- 9.13. Transport Adapté Pour Nous Inc. – Acceptation de la quote-part pour l'année 2025
- 9.14. Transport Adapté Pour Nous Inc. – Acceptation de la tarification pour l'année 2025

10. Autres sujets

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Question en lien avec la publication de l'ordre du jour sur le site Internet de la Municipalité.

AFFAIRES DU CONSEIL

2024-11-223

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{ER} ET 8 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} et 8 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2024.

2024-11-224

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;

- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal du Canton de Shefford proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

2024-11-225

RÉSOLUTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à la disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

ATTENDU QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

ATTENDU QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au

long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

ATTENDU QUE la bibliothèque, qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

ATTENDU QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité du Canton de Shefford reconnaisse officiellement:

- les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapport verbal du dossier « environnement » est effectué par Mme la conseillère Johanne Boisvert.

CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT
NUMÉRO 2023-700

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2024-731 a pour objet de modifier le règlement numéro 2014-511 constituant le comité consultatif en urbanisme ainsi que le règlement numéro 2023-700 constituant le comité consultatif en environnement afin de simplifier, de façon uniforme, le processus de nomination de membres de chacun de ces comités;

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
IL EST RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2024-731 modifiant le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511 et le Règlement constituant le comité consultatif en environnement numéro 2023-700.*

Copie de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-11-227

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00025 – 82,
RUE DE BONAVENTURE

Lot : 2 596 040

Propriétaires et

demandeurs : Sylvie Nichols et François Tessier

Localisation : 82, rue de Bonaventure

Zonage : RV-7

Description du lot :

- Superficie : 4 750 mètres carrés (51 128,57 pieds carrés)
- Largeur : 50 mètres (164,04 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un logement d'appoint sur un terrain ayant une superficie de 4 750 m² (51 128,57 pieds carrés).

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à son article 4.1.6, qu'un logement d'appoint peut être aménagé sur l'ensemble du territoire pour un bâtiment de la classe d'usage « habitation unifamiliale » de type isolé, à l'exception d'un terrain ayant une superficie de moins de 5 000 m².

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00025.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00025,
les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation
des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée
doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant
l'adoption de la présente résolution.

2024-11-228

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00026 – 60
RUE DU LAC

Lot : 2 596 008

Propriétaires : Gilbert Arel et Brigitte Sénécal

Demandeur : Brigitte Sénécal

Localisation : 60, rue du Lac

Zonage : RV-2

Description du lot :

- Superficie : 6 001,80 mètres carrés (64 602,84 pieds carrés)
- Largeur : 69,42 mètres (227,76 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 4,78 mètres (15,68 pieds) pour la construction d'un abri-auto, soit une différence de 1,22 mètres (4 pieds) de la norme minimale requise.

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à son article 4.3.2, grille h), dans la zone RV-2, que la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 6 mètres (19,69 pieds).

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00026.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00026,
les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation
des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée

doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2024-11-229

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2024 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projets de construction d'un bâtiment principal
 - 32, impasse du Cerf (demande numéro 2024-00517);
 - 1210-1212, chemin Denison Est (demande numéro 2024-00528);

- Projets d'agrandissement d'un bâtiment principal
 - 60, rue du Lac (demande numéro 2024-00527);
 - 15, rue Chagnon (demande numéro 2024-00410).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

2024-11-230

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-732 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UNE AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AINSI QU'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 348 160 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui a eu le 17 octobre 2024.

Considérant qu'aucune demande n'a été faite pour qu'un scrutin référendaire soit tenu pour le *Règlement numéro 2024-732 décrétant l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 348 160 \$*, ce règlement est réputé

approuvé par les personnes habiles à voter.

2024-11-231

DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Yamaska, en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Yamaska.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

2024-11-233

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2023 – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2023 préparé par le directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2023.

2024-11-233

ADJUDICATION – AO-2024-10 – ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour le contrat d'entretien d'hiver des stationnements municipaux, et ce, pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'entretien d'hiver exclut le déneigement des stationnements de la Mairie, des Travaux publics et des débarcadères de la rue Laurette-Bellefleur, leur déneigement devant être effectué par des employés municipaux pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, pour le contrat d'entretien hivernal des stationnements municipaux, les quatre (4) soumissions qui suivent :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Rémi Zury	7 476,13 \$
Bertrand Ostiguy inc.	41 941,45 \$
Groupe AVSR inc.	58 677,49 \$
Paysagement Brodeur	68 755,05 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérification des soumissions, la soumission de Rémy Zury est non-conforme puisque le prix soumissionné est pour le déneigement de deux (2) emplacements, alors que le devis de l'appel d'offres requérait un prix pour le déneigement de tous les emplacements à déneiger;

CONSIDÉRANT QUE les autres soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'octroyer le contrat à Bertrand Ostiguy inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU :

Que le contrat d'entretien d'hiver des stationnements municipaux 2024-10 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour un montant de 41 941,45 \$ incluant les taxes applicables.

2024-11-234

AUTORISATION DE SIGNATURES – ADDENDA NUMÉRO 1 POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a signé, par sa résolution numéro 2021-12-248, l'Entente relative à la fourniture d'un service en matière de caractérisation des installations septiques avec la MRC de La Haute-Yamaska qui prendra fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska souhaite octroyer en 2025 un mandat de caractérisation des installations septiques d'une durée surpassant l'échéance de ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda soumis par la MRC de La Haute-Yamaska visant à prolonger cette entente de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ce service permet la correction des installations septiques déficientes qui contaminent l'environnement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, l'addenda tel que soumis et à y apporter toutes les modifications jugées pertinentes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-733 RELATIF À LA CIRCULATION DE MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Mme la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre la circulation de motoneiges sur un tronçon du chemin Allard, d'une longueur de 1,9 km, situé entre la route 243 et l'extrémité ouest du lot 2 593 978 à la hauteur du sentier de motoneige existant et de soumettre ce droit de circuler à des conditions.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapport verbal du dossier « loisirs » est effectué par M. le conseiller Michael Vautour.

FINANCES ET ADMINISTRATION

CLIQUEZ ICI
pour accéder au
registre des
chèques

2024-11-235

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants,
totalisant un montant de 1 577 409,87 \$:

- N° 2013429 à 2013435;
- N° 2013437 à 2013442;
- N° 2013444 à 2013454;
- N° 20131881 à 20132041.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose le document contenant les deux états comparatifs des revenus et dépenses.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Un formulaire SM-70 est remis à tous les membres du conseil.

Dans les 60 jours, chaque membre du conseil devra déposer devant celui-ci une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-734 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-613 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M. le conseiller Claude Robitaille donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement numéro 2022-613 portant sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer des mesures visant à favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public et d'y abroger les mesures ayant pris fin le 25 juin 2024.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-11-236

ADOPTION – POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de récupérer les sommes qui lui sont dues et qu'elle doit, à cet effet, mettre en place des pratiques de saine gestion des fonds publics qui sont équitables pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ainsi se munir d'une Politique de recouvrement et de radiation des créances;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

QUE la *Politique de recouvrement des comptes à recevoir*, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit adoptée.

2024-11-237

ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, lesquelles se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 00 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, Shefford (Québec) :

- 14 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1^{er} avril
- 6 mai
- 3 juin
- 1^{er} juillet
- 5 août
- 2 septembre
- 7 octobre
- 11 novembre
- 2 décembre

2024-11-238

ADOPTION – CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* le 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un Code de civilité est un moyen additionnel pouvant permettre de prévenir le harcèlement, l'incivilité ou la violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Code de civilité au travail, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-11-239

MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater une firme pour l'audit de ses états financiers 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

De mandater M. Danny Coderre, comptable professionnel agréé, pour un montant de 17 000 \$ excluant les taxes pour l'audit des états financiers de l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2024.

2024-11-240

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE – MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ RÉCIPROQUE ET UTILISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SCOLAIRES 2024-2029 ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de rendre accessibles à la population leurs infrastructures respectives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le Centre de services scolaire reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir les engagements ainsi que d'établir les priorités d'utilisation des infrastructures afin d'en faire l'usage optimal, sans porter atteinte à l'autonomie de la Municipalité et du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité à la construction de certaines des infrastructures du Centre de services scolaires, notamment grâce au don du terrain de l'école du Zénith;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, l'entente « Modalités d'accessibilité réciproque et utilisation des infrastructures municipales

et scolaires 2024-2029 entre la Municipalité du Canton de Shefford et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs ».

2024-11-241

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE – CONSERVATION ESPACE NATURE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Municipalité et Conservation Espace Nature Shefford (CENS) vise notamment à déterminer les conditions dans lesquelles la Municipalité et CENS participent conjointement aux projets de développement, de mise en valeur et de conservation du milieu naturel de la Municipalité, et en particulier de la Réserve naturelle du Canton-de-Shefford, ainsi qu'à établir les relations entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, le protocole d'entente avec Conservation Espace Nature Shefford (CENS).

2024-11-242

RÉORGANISATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ – CRÉATION DU POSTE DE GREFFIER-ADJOINT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réorganiser l'organigramme de la Municipalité afin de créer le nouveau poste de greffier-adjoint;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

Que le poste de « greffier-adjoint », poste permanent à temps plein (35 heures/semaine), soit créé.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déclencher le processus d'appel de candidatures afin de pourvoir à ce poste.

2024-11-243

EMBAUCHE – INSPECTRICE MUNICIPALE (INSPECTRICE EN BÂTIMENT)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter l'embauche de Mme Marie-Claude Desbois à titre d'inspectrice municipale (inspectrice en bâtiment) pour le Service d'urbanisme et d'environnement, et ce, rétroactivement au 4 novembre 2024, à raison de 35 heures/semaine, poste permanent à temps plein, soumis à une période de probation de six (6) mois.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de Mme Marie-Claude Desbois.

2024-11-244

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. – ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Shefford :

- Confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2025;
- Renouvelle son entente avec Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2025;
- Nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;
- Accepte que la Ville de Waterloo représente la Municipalité comme ville mandataire;
- Accepte le plan de transport 2025;
- Accepte les prévisions budgétaires 2025 de Transport Adapté Pour Nous Inc.;
- Accepte la quote-part pour l'année 2025 au montant de 42 290 \$;
- Accepte l'horaire suivant pour l'année 2025 :
 - 52 semaines / année;
 - Lundi au vendredi de 7h00 à 21h00;
 - Samedi de 8h00 à 18h00;
 - Dimanche fermé (sauf jours de Fêtes);
 - Journées fériées : 9h00 à 19h00.

2024-11-245

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. – ACCEPTATION DE LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la tarification suivante pour l'année 2024 :

- 3,25 \$/passage partout sur le territoire;
- 6,50 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont et Sutton;
- 8,75 \$/passage pour Magog;
- 34,00 \$/passage pour Sherbrooke;
- 30,00 \$/livret de 10 passages de 3,25 \$;

Les accompagnateurs doivent payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et pour les déplacements vers Sherbrooke).

Que les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour motif médical seulement.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la*

Municipalité du Canton de Shefford. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Élections municipales 2025 – Maire
- États financiers – Explications
- Rôle foncier 2025-2026-2027
- Chemin du mont Shefford – État de la chaussée – Cohabitation auto/vélo
- Budget 2025 – Évolution
- Tentative de communication avec le lien « Communiquez avec nous »;
- Étude nappes phréatiques
- Possibilité de diffusion des séances du conseil
- Disponibilités des procès-verbaux
- GNR Shefford – Poursuites judiciaires

2024-11-246

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 57.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier